

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS  
N° 2018-013 À 2018-022**

Délibération : **07.2018.042**

Transmis en préfecture le :

**9 juillet 2018**

Séance du : **3 juillet 2018**

Compte-rendu affiché le **10 juillet 2018**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **27 juin 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX (à partir du point 4), Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 6), Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

**Membres absents excusés à la séance**

Fabienne TIRTIAUX (jusqu'au point 4), Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVault (jusqu'au point 6), François VURPAS (jusqu'au point 2), Lucienne DAUTREY (jusqu'au point 2), Olivier BROSSEAU, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Gilles PEREYRON

**Pouvoirs**

Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Christian ARNOUX à Yves DELAGOUTTE, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Serge BALTER à Marie-Paule GAY, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

\*\*\*\*\*

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2018-013	Acte modificatif de la régie d'avances et de recettes auprès de l'Espace Déclic	Considérant que l'évolution de la régie d'avances et de recettes de l'Espace Déclic requiert différents ajustements relatifs aux dépenses et au recouvrement des recettes, la présente décision vise à mettre à jour les articles concernés, notamment le mode d'encaissement des recettes, de nouvelles dépenses et la modification du montant de l'avance au régisseur.
2018-014	Acte modificatif de la sous-régie d'avances et de recettes du Mixcube	Considérant que certaines dépenses et recettes du Mixcube sont effectuées par le biais d'une sous-régie et que cette sous-régie dépend de la régie d'avances et de recettes auprès du service "jeunesse", la présente décision vise à mettre en adéquation la sous-régie et les actes juridiques correspondants.
2018-015	Défense des intérêts de la Commune Madame VILLE c/ Commune	Par arrêté en date du 27 février 2014, le Maire a refusé de délivrer un permis de construire à Madame VILLE pour un bien situé 14 rue des Martyrs à Saint-Genis-Laval, Par jugement du 16 mars 2017, le Tribunal administratif de Lyon a annulé le refus et a enjoint à la Commune de procéder à une nouvelle instruction. Considérant le bien-fondé de l'arrêté du Maire portant décision de refus du permis de construire sollicité au regard de l'architecture du projet, son insertion et l'atteinte au patrimoine végétal, la présente décision vise à faire appel du jugement afin de défendre les intérêts de la Commune dans ce dossier tant par rapport à l'appel du jugement que par rapport au sursis à statuer.
2018-016	Convention d'installation d'une caméra de vidéo tranquillité	La Commune a installé sur son territoire un système de vidéo tranquillité afin de prévenir les actes de malveillance et faciliter la résolution des enquêtes. Par arrêté du 13 février 2018, le Préfet du Rhône a autorisé l'installation du système pour une durée de cinq ans. Dans ce cadre, la Commune a sollicité ALLIADE HABITAT, propriétaire de l'immeuble situé 140 route de Vourles. La présente décision vise à pouvoir installer une caméra en façade à titre gratuit pour une durée de cinq ans.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2018-017	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André PAILLOT par Monsieur Charles GUILLOT du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2019	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les Communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses terrains enherbés et d'un point d'eau pour abreuver les animaux, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par Monsieur Charles GUILLOT du 1er juillet 2018 au 31 août 2019.
2018-018	Acte modificatif de la régie d'avances et de recettes auprès du service "Jeunesse"	Les chantiers jeunes fonctionnant de manière plus importante durant la période estivale, la présente décision vise à augmenter temporairement le montant maximum de l'avance consentie au régisseur en le fixant à 2 800 euros pour les mois de juillet-août pour la rémunération des jeunes.
2018-019	Acte modificatif de la sous-régie de recettes de l'Accueil Périscolaire Guilloux	La Ville souhaite proposer aux familles la possibilité de régler leurs factures relatives à l'Accueil Périscolaire Guilloux par prélèvements. La présente décision vise à intégrer ce mode de règlement à ceux déjà existants à la sous-régie de recettes APG.
2018-020	Acte modificatif de la régie de recettes des activités périscolaires	La Ville souhaite proposer aux familles la possibilité de régler leurs factures relatives aux activités périscolaire par prélèvements. La présente décision vise à intégrer ce mode de règlement à ceux déjà existants à la régie de recettes des activités périscolaires.
2018-021	Exercice du droit de préemption Photo BONNET 65 avenue Clemenceau	La société Photo BONNET souhaite céder le bail commercial du local du 65 avenue Clemenceau, d'une superficie de 84 m <sup>2</sup> pour un montant de 20 000 euros. La présente décision vise la Ville de Saint-Genis-Laval, dans l'intérêt local de garantir une diversité commerciale dans le centre-ville en permettant et en favorisant l'installation de commerces de proximité attractifs et répondant aux besoins des Saints Genois, à exercer son droit de préemption.
2018-022	Tarifs communaux 2018/2019	La présente décision vise à mettre à jour les différents tarifs communaux pour la période 2018/2019.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2018-013 à 2018-022 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,

### LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.